

# **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 Décembre 2016**

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Date de convocation : 8 Décembre 2016**

**Présents :** Ms Didier BOREL, Bruno LEMOUEL, Guy LABROUSSE, Didier LERICHE, Thierry MERCIER, Mmes Annie CHERONNEAU, Nathalie BŒUF, Jocelyne Ré.

**Absent :** M. Damien LANDRY (excusé).

**Secrétaire de séance :** Mme Annie CHERONNEAU.

**Modification des statuts de la CDC des Vals de Saintonge :** Le Conseil Municipal émet un avis défavorable aux modifications présentées (6 voix contre, 2 abstentions).

**Rapport de la CLECT :** Le conseil Municipal émet un avis défavorable à ce rapport (7 voix contre, 1 abstention).

**Virements de crédits :** le conseil municipal procède au virement de crédit suivant :

- Dépôts et cautionnements reçus (165) : + 1 030.00 €
- Constructions (2313/145) : - 1 030.00 €.

**Rémunération agent recenseur :** La rémunération de l'agent recenseur à 609 € nets, charges sociales à la charge de la commune, prise en charge des frais de déplacements liés à la formation, 60 € attribués pour les frais de carburant de cet agent : Proposition adoptée à 6 voix pour, 2 abstentions.

**Matériel informatique du secrétariat de mairie :** La maintenance dudit matériel n'est plus assurée depuis mars 2016. Le conseil municipal émet un avis favorable au remplacement du matériel, la dépense sera inscrite au budget 2017.

**Référent prévention routière :** A la demande de la Préfecture, deux personnes sont intéressées pour remplir cette fonction : M. Didier LERICHE et Mme Jocelyne RE. Madame Ré a obtenu 5 voix, Monsieur LERICHE 3 voix. Mme Jocelyne RE est donc désignée référent à la Prévention routière.

**Achat d'un logiciel de gestion du cimetière :** le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, accepte l'achat d'un logiciel de gestion du cimetière auprès de la société ADIC, pour un montant de 5 804.35 € TTC.

Le Maire,  
**Didier BOREL.**